



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE

**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - Mme DILLENSEGER (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - Mme BERNARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme GAUTHIE (pouvoir M. BROCHERIEUX)

**Membres absents** : Mme KOENDERS - M. BEKHTAOUI - M. AYACHE - M. OUAZANA

**OBJET**

**DE LA DELIBERATION**

**Carte scolaire - Mesures d'adaptation du service scolaire applicables à la rentrée 2011 - Avis du Conseil Municipal**

M. PRIBETICH, au nom de la commission de la réussite éducative, expose :

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, Madame l'Inspectrice d'Académie a transmis, par voie d'arrêté daté du 11 avril 2011, les modifications de la carte scolaire pour la rentrée de septembre 2011.

Malgré le nombre important de suppressions de postes annoncé à l'Éducation Nationale, Madame l'Inspectrice d'Académie a établi son champ d'étude à partir des taux d'encadrement de référence utilisés les années précédentes, à savoir :

- 30 élèves par classe en école maternelle hors ZEP,
- 25 élèves par classe en école maternelle en ZEP,
- 25,6 élèves par classe en école élémentaire hors ZEP,
- 20 élèves par classe en école élémentaire en ZEP.

Pour la rentrée de septembre 2011, les mesures suivantes sont prévues.

1. Attributions d'emplois (au nombre de 11)

Ecoles	Attributions d'emplois	Moyenne par classe après mesure
Alsace élémentaire	6 <sup>ème</sup> classe	22,33
Camille Flammarion élémentaire	5 <sup>ème</sup> classe (confirmation de poste provisoire)	20,4
Jean-Baptiste Lallemand élémentaire	5 <sup>ème</sup> classe (confirmation de poste provisoire)	21,6

Larrey élémentaire	9 <sup>ème</sup> classe (confirmation de poste provisoire)	22,78
Tivoli élémentaire	4 <sup>ème</sup> classe (sous réserve de vérification des effectifs)	22
Trémouille élémentaire	7 <sup>ème</sup> classe (sous réserve de vérification des effectifs)	23,14
York élémentaire	6 <sup>ème</sup> classe (confirmation de poste provisoire)	18,33
Camille Flammarion maternelle	5 <sup>ème</sup> classe (confirmation de poste provisoire)	20,2
Champollion maternelle	5 <sup>ème</sup> classe (confirmation de poste provisoire)	20,8
Château de Pouilly maternelle	7 <sup>ème</sup> classe	27,14
Ouest maternelle	4 <sup>ème</sup> classe (confirmation de poste provisoire)	25,5

## 2. Retraits d'emplois ( au nombre de 11)

Ecoles	Retraits d'emplois	Moyenne par classe après mesure
Anjou élémentaire	5 <sup>ème</sup> classe (sous réserve de vérification des effectifs)	25,5
Château de Pouilly élémentaire	11 <sup>ème</sup> classe	25,5
Darcy Mauchaussé élémentaire	9 <sup>ème</sup> classe	24
Eiffel élémentaire	9 <sup>ème</sup> classe	24,63
Jean-Jaurès 1 élémentaire	6 <sup>ème</sup> classe	23,6
Lamartine élémentaire	7 <sup>ème</sup> classe (sous réserve de vérification des effectifs)	20
Lamartine maternelle	4 <sup>ème</sup> classe	22
Maladière maternelle	7 <sup>ème</sup> classe	30,16
Petit Bernard maternelle	5 <sup>ème</sup> classe	28,75
Victor Hugo maternelle	5 <sup>ème</sup> classe	29
Voltaire maternelle	6 <sup>ème</sup> classe	32,8

S'ajoute à ces fermetures un retrait d'emploi provisoire affecté, à la précédente année scolaire, à l'école Varennes élémentaire (moyenne par classe après mesure : 25,8), soit douze fermetures effectives.

S'agissant des écoles maternelles, il est à noter que le potentiel d'enfants de deux ans susceptibles d'être scolarisés est pris en compte dans le calcul des moyennes par classe, contrairement aux calculs de Madame l'Inspectrice d'Académie.

Le solde prévisionnel théorique de l'ensemble de ces mesures serait de moins une classe.

Toutefois, si l'on considère les seules ouvertures de classes supplémentaires au regard de l'année scolaire en cours, c'est à dire en ne comptant pas les confirmations de postes provisoires, le solde est alors de moins huit classes.

Il est à noter que les prévisions des effectifs des directeurs d'écoles dijonnaises, pondérées par Madame l'Inspectrice d'Académie, traduisent une augmentation de 179 élèves qui pourrait conduire dans l'absolu ( abstraction faite de la situation de chaque école), à l'ouverture de 6 à 7 classes.

Par ailleurs, certaines des opérations d'urbanisme en cours sont susceptibles d'apporter un nombre d'enfants supplémentaires en 2011, ce qui aurait pour effet d'augmenter les effectifs de quelques écoles faisant l'objet d'un retrait de poste. Il s'agit des écoles Lamartine élémentaire, Voltaire maternelle, Victor Hugo maternelle, Lamartine maternelle.

Il convient également de souligner que les écoles élémentaires Anjou, Château de Pouilly, Varennes et l'école maternelle Maladière font l'objet d'une mesure de retrait d'emploi, alors même que les moyennes par classe seraient supérieures aux taux d'encadrement de référence dont s'est dotée la Ville, à savoir :

- 30 élèves par classe en école maternelle hors ZEP,
- 23 élèves par classe en école maternelle en ZEP,
- 25 élèves par classe en école élémentaire hors ZEP,
- 20 élèves par classe en école élémentaire en ZEP.

Dans ces conditions, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - émettre un avis favorable aux ouvertures de classe ;
- 2 - émettre un avis défavorable aux fermetures de classe dans les écoles concernées par des opérations d'urbanisme, à savoir ;
  - école Lamartine élémentaire
  - école Victor Hugo maternelle
  - école Voltaire maternelle
  - école Lamartine maternelle ;
- 3 - émettre un avis défavorable aux fermetures se traduisant par une moyenne par classe supérieure après mesure à :
  - 30 élèves par classe en école maternelle hors ZEP,
  - 23 élèves par classe en école maternelle en ZEP,
  - 25 élèves par classe en école élémentaire hors ZEP,
  - 20 élèves par classe en école élémentaire en ZEP ;

c'est à dire :

- école Anjou élémentaire (moyenne : 25,5 par classe)
- école Château de Pouilly élémentaire (moyenne : 25,5 par classe)
- école Varennes élémentaire (moyenne : 25,8 par classe)
- école Maladière maternelle (moyenne : 30,16 par classe),

ainsi que l'école Petit Bernard maternelle sous réserve de l'évolution des effectifs.

- 4 - demander que l'ensemble des mesures de fermeture fasse l'objet d'un nouvel examen attentif en fonction des effectifs qui seront constatés en juin 2011.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**